

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 19 FEVRIER 2025

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 14
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 16

Date de convocation : 12 février 2025.

Date de publication : 25 février 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf février à dix-neuf heures trente minutes, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Bernard FAVRE, Bernard COTTIN, Fabrice THERVILLE, Loïc COLTEL, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Corinne MERLIN, Sophie DUMONTEL, Marie-France AULAS.

Excusé(es) : M. Benoît MEILHAC, M. Willy BONFY, Mme Virginie THIVENT, Mme Sonia BLONDEAU a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL, Mme Laure SEYDOUX a donné procuration à M. Loïc COLTEL ;

Absent(s) : Néant.

Secrétaire de séance : Mme Marie France AULAS.

Objet : 2025/1902/009 – *Fixation du loyer du logement n° 1 situé au 43 route de Cluny.*

Le Maire indique au conseil municipal que les travaux du logement communal n°1 situé au 43 route de Cluny sont terminés. Cet appartement, de type T4 d'environ 90m², peut être proposé à la location au 1er mars prochain. Il propose de fixer le loyer mensuel à 650 € et de prendre en considération le dernier indice de référence des loyers publié par l'I.N.S.E.E. (I.R.L. du 4^{ème} trimestre 2024 : 144.64) comme base pour la réévaluation annuelle à la date anniversaire qui figurera dans le contrat de location à proposer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- FIXE le montant mensuel de cette location à 650 €.
- FIXE le montant du dépôt de garantie à l'équivalent de deux mois de loyer.
- AUTORISE le Maire à faire procéder à la publicité de l'offre et à signer tous les documents relatifs à la location avec le futur locataire.

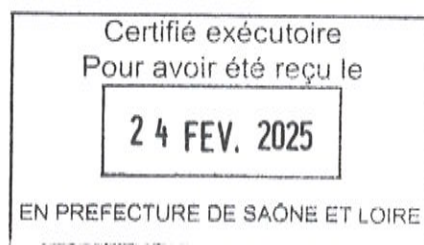
Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme
Le 24 février 2025,
Le Maire, Robert LUQUET

